

Du huit Mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à dix heures du matin.

N° 19

ACTE DE DÉCÈS de Marius, Laurent, Georges, Tournier
célébraire

décédé le jeudi hier à deux heures du matin profession d'ouvrier
 âgé de soixante ans, né à la Garde
 département de la Sar domicilié à la Garde
 fils de Charles, Antoine, Tournier né à la Garde département
 de la Sar et de Marius, Eugénie, Tournier
 née à la Garde département de la Sar

Sur la déclaration à moi faite par Elle, Charles âgé
 de vingt-quatre ans, profession de coiffeur domicilié à la Garde
 qui a dit être assuré du décès du défunt et par Charles, Auguste
 âgé de cinquante-cinq ans, profession de progratiste
 domicilié à la Garde qui a dit être assuré du décès du défunt

Et ont les déclarants, signé
 Constaté, suivant la loi par moi Lambert, Adolphe, adjoint
 délégué par Monsieur le Maire de la Garde
 remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants.

Elle Charles Auguste Lambert

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT DE Joulon

Du huit Mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à neuf heures du matin.

N° 20

ACTE DE DÉCÈS de Victor, Marius, Fichaud, cèlébraire

décédé le jeudi hier à neuf heures du soir profession d'ouvrier
 âgé de quatre mois ans, né à la Garde
 département de la Sar domicilié à la Garde
 fils de Alexandre Fichaud né à Baudinard département
 de la Sar et de Mrs, Augustine, Guicy
 née à Baudinard département de la Sar

Sur la déclaration à moi faite par Alexandre Fichaud âgé
 de quarante-neuf ans, profession de carpenter domicilié à la Garde
 qui a dit être de père du défunt et par Régis, Charles
 âgé de quarante-neuf ans, profession de garde champêtre
 domicilié à la Garde qui a dit être assuré du décès du défunt

Et ont les déclarants, signé
 Constaté, suivant la loi par moi Lambert, Adolphe, adjoint
 délégué par Monsieur le Maire de la Garde
 remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants.

Régis Auguste Lambert



N° 21

Transcription

Auguste Strachin
Cèlébr.

Du huit Mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à dix heures du matin.

Acte de Décès de l'Etat-Civil déposé aux archives de la mairie
 de Joulon. Le neuf février au mil huit cent quatre-vingt
 dix-huit à deux heures du soir. Cèlébré de Charles
 décédé le jeudi hier à neuf heures du soir profession d'ouvrier
 âgé de soixante ans, né à la Garde
 département de la Sar domicilié à la Garde
 fils de Charles, Auguste né à la Garde département
 de la Sar et de Mrs, Augustine, Guicy
 née à Baudinard département de la Sar

Sur la déclaration à moi faite par Charles âgé
 de soixante ans, profession de garçon de bureau domicilié à Joulon
 qui a dit être instruct du décès du défunt et par Charles
 âgé de soixante ans, profession de garçon de bureau
 domicilié à Joulon qui a dit être instruct du décès du défunt

Et ont les déclarants, signé
 Constaté, suivant la loi par moi Charles, adjoint délégué par
 le Maire de la ville de Joulon
 remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants. Signé au registre: Vincent;
la Garde à Joulon.
Certifié conforme. Joulon le 3 Mars 1898. Par le Maire
de la ville de Joulon: Signé: Vincent.

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT DE Joulon

Du huit Mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à dix heures du matin.

N°

Acte de Décès de l'Etat-Civil déposé aux archives de la mairie
 de Joulon. Le neuf février au mil huit cent quatre-vingt
 dix-huit à deux heures du soir. Cèlébré de Charles
 décédé le jeudi hier à neuf heures du soir profession d'ouvrier
 âgé de soixante ans, né à la Garde
 département de la Sar domicilié à la Garde
 fils de Charles, Auguste né à la Garde département
 de la Sar et de Mrs, Augustine, Guicy
 née à Baudinard département de la Sar

Sur la déclaration à moi faite par Charles âgé
 de soixante ans, profession de garçon de bureau domicilié à Joulon
 qui a dit être instruct du décès du défunt et par Charles
 âgé de soixante ans, profession de garçon de bureau
 domicilié à Joulon qui a dit être instruct du décès du défunt

Et ont les déclarants, signé
 Constaté, suivant la loi par moi Charles, adjoint délégué par
 le Maire de la ville de Joulon
 remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants.